

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 novembre 2013

CP 13/11-05

L'an deux mille treize, le 25 novembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;

Absents excusés : MM. Astoul, Descazeaux et Marty

**TRAVAUX DE PLOMBERIE-SANITAIRE DANS DIFFERENTS
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX
LOTS 1 A 3**

—

DEVOLUTION DE MARCHÉS

Dans le cadre du programme d'entretien des bâtiments départementaux, une consultation a été lancée auprès des entreprises de plomberie en vue de conclure des marchés concernant les travaux de plomberie-sanitaire dans différents bâtiments départementaux - lots 1 à 3.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : Appel d'offres ouvert
- Marché à bons de commande
- Marché à lots
- Marché sans montant minimum ni maximum
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

La Commission d'appel d'offres, réunie le 14 octobre 2013, a examiné l'offre déposée dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux joints au dossier.

Elle a décidé d'attribuer les marchés ci-dessous aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 60 % et valeur technique au regard du mémoire technique 40 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 14 octobre 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les marchés de travaux de plomberie-sanitaire dans différents bâtiments départementaux - Lots 1 à 3 avec l'entreprise suivante :

LOTS	TITULAIRE
Lot 1 : MONTAUBAN	Les 5 Eléments climatiques
Lot 2 : TARN ET GARONNE EST	Les 5 Eléments climatiques
Lot 3 : TARN ET GARONNE OUEST	Les 5 Eléments climatiques

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,